

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

1116-02

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 25 octobre 2016 vers les 19 h 05 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

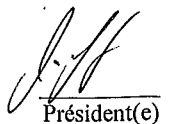
Monsieur Claude Béland, commissaire  
Madame Caroline Charette, commissaire représentante du comité de parents  
Madame Raymonde Cossette, commissaire  
Monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents  
Monsieur Guillaume Frigon-Gélinas, commissaire  
Monsieur Luc Gaudreault, commissaire  
Madame Nancy Gélinas, commissaire  
Monsieur Réjean Gélinas, commissaire  
Monsieur Réal Julien, commissaire  
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire  
Madame Line Lecours, commissaire  
Madame Patricia Pépin, commissaire  
Monsieur Réjean Pichette, commissaire représentant du comité de parents  
Madame Isabelle Thiffeault, commissaire représentante du comité de parents  
Madame Nicole Trudel, commissaire

Monsieur Réjean Gélinas participe à distance par téléphone.

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel hors cadre et cadre :

Monsieur Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général  
Madame Renée Tremblay, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)  
Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines  
Monsieur Christian Lafrance, directeur des Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information  
Monsieur Denis Lampron, directeur de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises

  
Président(e)

  
Secrétaire

Dans l'assistance, la présence d'une citoyenne, madame Rachel Joseph, est constatée. Monsieur François Robert, journaliste à CFUT Radio Shawinigan, est aussi présent.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

### **RÉSOLUTION 52 1016 :**

Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1016-01 soit adopté avec les ajouts suivants :

- 4.1 Remerciements et félicitations - Commission scolaire des Bois-Francis;
- 6.1 Remplacement d'une résolution - Engagement - Directeur adjoint d'écoles secondaires;
- 13.1 Remerciements et félicitations - Madame Caroline Charette.

Adoptée à l'unanimité.

## **2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

### **RÉSOLUTION 53 1016 :**

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 septembre 2016 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document 1016-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

## **3. Intervention du public**

### **3.1 Période de questions réservée à l'assistance**

Monsieur le président Jean-Yves Laforest invite madame Rachel Joseph à prendre la parole. Madame Joseph offre ses services à titre d'intervenante. Madame Joseph est alors référée au directeur des Services des ressources humaines.

### **3.2 Représentations - Initiation des élèves à la démocratie scolaire**

Aucun sujet.

### **4. Sujets présentés par la présidence**

Monsieur Jean-Yves Laforest fait le compte rendu d'une rencontre des présidents et directeurs généraux des commissions scolaires concernant les consultations publiques sur la réussite éducative.

#### **4.1 Remerciements et félicitations - Commission scolaire des Bois-Francs**

##### **RÉSOLUTION 54 1016 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Bois-Francs a été, le 13 octobre dernier, l'hôtesse de l'activité de l'Ordre du mérite scolaire de la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.) pour les régions 04-17;

CONSIDÉRANT la qualité exceptionnelle de l'organisation de cette activité par la Commission scolaire des Bois-Francs;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que des remerciements et des félicitations soient adressés aux représentants de la Commission scolaire des Bois-Francs impliqués dans l'organisation de cette activité.

Adoptée à l'unanimité.

### **5. Sujets présentés par les commissaires**

Aucun sujet.

**6. Sujets présentés par la direction générale**

**6.1 Remplacement d'une résolution - Engagement - Directeur adjoint d'écoles secondaires**

**RÉSOLUTION 55 1016 :**

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 114 0316, que le plan d'effectifs de la catégorie d'emploi de direction d'établissement pour l'année 2016-2017 a été adopté;

CONSIDÉRANT, eu égard au comblement de postes vacants, qu'un comité de sélection a soumis une recommandation;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit engagée la personne suivante :

- Monsieur François Marceau, directeur adjoint des écoles secondaires du Rocher et Paul-Le Jeune;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 8 août 2016 jusqu'au 7 août 2017;

QUE cet engagement soit également sous réserve des lois, des règlements et de la politique relative aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires;

QUE la présente résolution remplace la résolution 236 0616 adoptée le 28 juin 2016.

Adoptée à l'unanimité.

**7. Sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes)**

Aucun sujet.

**8. Sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle**

Aucun sujet.

## **9. Sujets présentés par le Secrétariat général et Communications**

### **9.1 Nominations - Membres du comité exécutif 2016-2017**

#### **RÉSOLUTION 56 1016 :**

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a institué un comité exécutif;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a déterminé que le comité exécutif est formé de 6 membres du conseil des commissaires ayant le droit de vote, dont le président ainsi que d'un commissaire coopté (le cas échéant) et d'un commissaire représentant du comité de parents;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres du comité exécutif;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE, qu'à compter du 7 novembre 2016, les membres du comité exécutif soient :

Monsieur Jean-Yves Laforest, président du conseil des commissaires;  
Madame Raymonde Cossette, commissaire;  
Monsieur Luc Gaudreault, commissaire;  
Monsieur Réjean Gélinas, commissaire;  
Monsieur Réal Julien, commissaire;  
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire;  
Monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents;

QU'il demeure entendu que le mandat des membres du comité exécutif soit d'une année avec expiration au premier dimanche de novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

### **9.3 Entente - Implantation et gestion d'un champ de tir pour armes à feu**

#### **RÉSOLUTION 57 1016 :**

CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque dispense le cours de Protection et exploitation de territoires fauniques;

CONSIDÉRANT, dans le cadre de ce cours, que l'École forestière de La Tuque doit tenir des pratiques impliquant l'utilisation d'armes à feu avec ses élèves;

CONSIDÉRANT, de ce fait, que l'utilisation d'un champ de tir pour armes à feu est requise;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que le Club de tir La Jolie Tuque inc. répond à des besoins d'utilisation d'un champ de tir par des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire et le Club de tir reconnaissent les avantages d'une concertation dans l'implantation et la gestion d'un champ de tir pour armes à feu;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'un protocole d'entente pour l'implantation et la gestion d'un champ de tir pour armes à feu avec le Club de tir La Jolie Tuque inc.;

QUE, par suite, le président, monsieur Jean-Yves Laforest, et le directeur général, monsieur Denis Lemaire, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.

## **10. Sujets présentés par les Services des ressources humaines**

### **10.1 Démissions aux fins de retraite**

#### **RÉSOLUTION 58 1016 :**

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Madame Gaétane Robitaille-Lamothe, enseignante au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice de Shawinigan, laquelle est effective le 1<sup>er</sup> janvier 2017;
- Madame Andrée Cloutier, technicienne en éducation spécialisée au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice de Shawinigan, laquelle est effective le 12 janvier 2017.

QU'il demeure entendu que ces démissions sont sous réserve de la confirmation de Retraite Québec de leur admissibilité à une telle retraite aux dates précitées.

Adoptée à l'unanimité.

### **10.3 Engagement - Personnel professionnel**

#### **RÉSOLUTION 59 1016 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler un poste de personnel professionnel;

CONSIDÉRANT qu'une seule candidature a été reçue suite à l'affichage du poste;

CONSIDÉRANT les recommandations des directions concernées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE l'engagement de madame Ingrid Lessard, orthopédagogue, poste régulier à temps partiel de 12 heures/semaine au secteur Haut Saint-Maurice (adultes), et ce, à compter du 26 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

### **11. Sujets présentés par les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information**

#### **11.1 Octrois de contrats - Dénégement et entretien d'hiver 2016-2019 (seconde procédure)**

#### **RÉSOLUTION 60 1016 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie désire conclure des contrats de services de déneigement et d'entretien d'hiver pour les écoles suivantes :

- École des Boisés;
- École Plein Soleil;
- École Masson;
- École de la Passerelle;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a lancé une seconde procédure pour demander, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour chacune des écoles;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 20 octobre 2016 et dont le tableau comparatif est décrit au document 1016-03;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation réalisées par les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été déposée pour les établissements suivants:

- École des Boisés;
- École Masson;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que les contrats pour le déneigement et l'entretien d'hiver, d'une durée de trois (3) ans avec deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, soient octroyés à :

École Plein Soleil  
Groupe Pelletier inc. 2 960,00 \$ / an, plus les taxes applicables

École de la Passerelle  
Gaétan Dionne 3 200,00 \$ / an, plus les taxes applicables

QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit autorisé à signer les contrats pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

## 11.2 Choix des professionnels - Agrandissement de l'école Sainte-Marie

### RÉSOLUTION 61 1016 :

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (M.E.E.S.) a confirmé que le projet d'agrandissement de l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface avait été retenu dans le cadre de la mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale;

CONSIDÉRANT, à la suite de cette confirmation, que la Commission scolaire de l'Énergie peut procéder au choix des professionnels (architectes et ingénieurs) pour la réalisation des mandats de services professionnels, conditionnellement à l'autorisation de principe à recevoir du M.E.E.S. dans le programme ci-avant cité;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des propositions pour la qualification de prestataires de services en architecture et en ingénierie;

CONSIDÉRANT l'ouverture des propositions le 30 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection formé en vertu de la résolution 47 0919 a procédé à l'analyse des propositions;



CONSIDÉRANT que le comité de sélection, après analyse et évaluation des propositions reçues, a soumis les recommandations contenues dans le compte rendu décrit au document 1016-04;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que les firmes professionnelles suivantes soient mandatées pour le projet d'agrandissement de l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface:

**Architecte:**

Consortium entre Michel Pellerin, architecte et Barin S.E.N.C.R.L.;

**Ingénieurs - mécanique / électricité:**

Pluritec ingénieurs-conseils;

**Ingénieurs - civil / structure:**

Pluritec ingénieurs-conseils;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, les contrats de services à intervenir avec les firmes professionnelles.

Adoptée à l'unanimité.

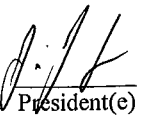
**11.3 Mainlevée - Immeuble boulevard Saint-Maurice à Shawinigan**

**RÉSOLUTION 62 1016 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire régionale de la Mauricie, par un acte de vente conclu devant notaire M<sup>c</sup> Pierre Bélanger le 15<sup>e</sup> jour de mars 1982, a cédé en faveur de la Corporation de la Cité de Shawinigan, un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision 1735 du lot originaire numéro 628 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore (1152, boulevard Saint-Maurice à Shawinigan), le tout tel qu'enregistré sous le numéro 8 864 des minutes du notaire;

CONSIDÉRANT que l'acte avait été conclu sous condition que l'immeuble ne serve qu'à des fins publiques et communautaires, selon l'exigence émise par le ministère de l'Éducation le 8 mars 1982;

CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan a soumis une demande à la Commission scolaire de l'Énergie pour faire lever cette condition à l'acte de vente, aux fins de pouvoir céder le fonds de terrain à une tierce partie;

  
Président(e)

  
Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie transmette une demande d'autorisation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour lever la condition de vente ci-avant décrite et que, le cas échéant, permette à la Ville de Shawinigan de convenir librement de la destination de l'immeuble;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer tout document utile et requis à la levée de cette condition, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

#### **11.4 Résiliation de contrat avec la firme Ameresco Canada**

##### **RÉSOLUTION 63 1016 :**

CONSIDÉRANT qu'un contrat de services écoénergétiques a été conclu entre la Commission scolaire de l'Énergie et la firme Ameresco Canada en date du 30 mai 2012;

CONSIDÉRANT que ce contrat a été conclu en vertu de la résolution 233 0412, et en vertu de l'autorisation transmise par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le tout conformément aux dispositions de la mesure 50640 – Travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique;

CONSIDÉRANT que la firme Ameresco Canada, dans sa lettre transmise en date du 14 décembre 2015, a signifié à la Commission scolaire qu'elle cessait ses activités de développement d'affaires et de ventes au Québec et conséquemment, qu'elle souhaitait résilier de façon mutuelle le contrat intervenu entre les parties;

CONSIDÉRANT que les représentants de la Commission scolaire et de la firme Ameresco Canada ont eu, depuis cette date, des discussions et échanges qui ont conduit à une entente de principe de résiliation mutuelle du contrat;

CONSIDÉRANT que les parties s'accordent une quittance finale et complète de toute obligation contractuelle, actuelle et future, et qu'elles conviennent des modalités de partage des sommes détenues en fidéicomis à titre de règlement final et définitif du processus de résiliation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie autorise la résiliation du contrat de services écoénergétiques intervenu avec la firme Ameresco Canada, en conformité avec l'entente de principe précitée;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat de résiliation pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie;

QU'il demeure entendu que cette autorisation de résiliation est conditionnelle à son acceptation par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Adoptée à l'unanimité.

## 11.5 Cession usufruit à TGV Net Mauricie

### RÉSOLUTION 64 1016 :

CONSIDÉRANT l'Entente de partenariat tripartite pour le droit d'utilisation de fibres optiques intervenue entre la Corporation TGV Net Mauricie, la Commission scolaire du Chemin-du-Roy et la Commission scolaire de l'Énergie effective au 1<sup>er</sup> juillet 2010;

CONSIDÉRANT l'Entente de partenariat pour le droit d'utilisation de fibres optiques sur le territoire de la Commission scolaire de l'Énergie intervenue entre la Corporation TGV Net Mauricie, la Ville de Shawinigan, la Ville de La Tuque, la Municipalité régionale de comté de Mékinac et la Commission scolaire de l'Énergie effective au 1<sup>er</sup> juillet 2010;

CONSIDÉRANT que ces ententes confèrent à la Corporation TGV Net Mauricie des droits d'utilisation sur des actifs de fibres optiques propriétés des partenaires pour des fins de commercialisation;

CONSIDÉRANT que ces ententes établissent les autres droits et obligations de la Corporation TGV Net Mauricie, notamment les dispositions relatives à la cession de ses droits d'utilisation;

CONSIDÉRANT que l'annexe A de la seconde entente décrit, pour chacun des partenaires propriétaires de fibres, l'inventaire des actifs de fibres optiques rendus disponibles auxdites fins;

CONSIDÉRANT qu'à la date de prise d'effet des ententes, la Commission scolaire de l'Énergie consentait à TGV Net Mauricie un droit d'utilisation sur un total de 997 838 mètres de fibres optiques;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau projet de commercialisation actuellement en préparation par TGV Net Mauricie pourrait requérir l'ajout d'une paire de fibres optiques entre Shawinigan et La Tuque, propriété de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que ce nouveau projet pourrait aussi nécessiter que TGV Net Mauricie procède à la cession d'un droit d'utilisation à long terme sur ladite paire de fibres optiques;

CONSIDÉRANT que, pour la réalisation de ce projet, il y a lieu de procéder à la modification de l'inventaire des actifs de fibres optiques rendus disponibles à la Corporation TGV Net Mauricie ainsi qu'à l'autorisation d'un droit de cession en sa faveur;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soit modifiée l'annexe A de l'*Entente de partenariat pour le droit d'utilisation de fibres optiques sur le territoire de la Commission scolaire de l'Énergie* intervenue entre la Corporation TGV Net Mauricie, la Ville de Shawinigan, la Ville de La Tuque, la Municipalité régionale de comté de Mékinac et la Commission scolaire de l'Énergie, en ajoutant un total de 155 571 mètres de fibres optiques, rendus disponibles par la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE la Commission scolaire de l'Énergie autorise, en vertu des dispositions prévues à l'entente tripartite, la Corporation TGV Net Mauricie à faire la cession d'un droit d'utilisation à long terme sur la paire de fibres optiques supplémentaire ci-avant décrite.

Adoptée à l'unanimité.

## 12. Suivi à la correspondance

Aucun sujet.

## 13. Sujets divers

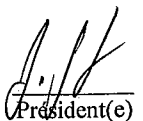
### 13.1 Remerciements et félicitations - Madame Caroline Charette


#### RÉSOLUTION 65 1016 :

CONSIDÉRANT que madame Caroline Charette a complété son mandat à titre de commissaire représentante du comité de parents;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Réjean Pichette PROPOSE que des remerciements et des félicitations soient adressés à madame Caroline Charette pour la qualité des services rendus durant son mandat.

Adoptée à l'unanimité.

  
Président(e)

  
Secrétaire

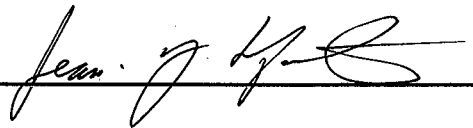
**14. Séance déclarée ajournée au 8 novembre 2016**

**RÉSOLUTION 66 1016 :**

Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Réjean Pichette PROPOSE, vers les 19 h 45, l'ajournement au 8 novembre 2016 à 19 h 30 de la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

